



Critères du Label Ouverture Internationale (Réécriture Inclusive)

Partie 1 - Vivre l'ouverture au monde et aux autres

A. Implication de l'ensemble de la communauté éducative :

- Des actions sont mises en place pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'ouverture internationale, **en tenant compte des diversités (sociales, culturelles, de situation de handicaps...)** pour promouvoir l'inclusion de tous. *
- Les acteurs de la communauté éducative, adultes ou jeunes, **dont ceux issus de milieux défavorisés ou à besoins spécifiques**, sont impliqués dans le développement de la démarche de labellisation. *

B. Construction de partenariats favorisant l'ouverture internationale :

- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec des établissements scolaires étrangers **en privilégiant les partenaires engagés dans des démarches inclusives et de diversités (échange de bonnes pratiques en matière d'inclusion, promotion de la participation des élèves ayant moins d'opportunités)**.
- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec des structures ouvertes à l'international **en privilégiant les partenaires engagés dans des démarches inclusives et de diversités.** *

C. Valorisation de la rencontre avec des personnes, leurs idées et leurs cultures :

- Il existe des temps de partage autour des cultures d'origine **et des expériences de chacun au sein de l'établissement, en veillant à ce que tous se sentent valorisés et respectés.** *
- L'ensemble de la communauté éducative, élèves et adultes, est impliqué dans l'accueil d'hôtes étrangers, **en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en favorisant leur inclusion.** Une personne référente est identifiée **pour garantir l'accueil de tous les élèves et adultes dans ce processus.**
- Lorsque l'accueil concerne un jeune, **y compris les jeunes à besoins éducatifs**, le cadre d'apprentissage est adapté afin de favoriser son **inclusion et sa réussite.**

Partie 2 - Répondre aux enjeux de la formation intégrale de la personne

A. Éducation à la citoyenneté et à la solidarité :

- Des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale sont mises en place au sein de l'établissement, **incluant des initiatives pour promouvoir l'égalité d'accès pour tous les élèves** (au niveau local, national, international, avec ou sans mobilité). *

B. Éducation à l'écologie intégrale :

- L'ensemble de la communauté éducative est invité à vivre et à s'engager dans une démarche d'écologie intégrale, **afin de contribuer à une prise de conscience environnementale, morale, sociale et politique.** *

C. Éducation à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant :

- Des propositions sont faites pour sensibiliser à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant, **en mettant l'accent sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances. Les actions visent à développer l'empathie, le respect et la solidarité envers tous les êtres humains, en particulier les plus vulnérables.** *

D. Éducation au dialogue interculturel et interreligieux :

- Des temps sont consacrés au dialogue interculturel et interreligieux, **en veillant à ce que ces échanges soient inclusifs et respectueux de toutes les convictions. Les dialogues visent à favoriser la compréhension mutuelle, la tolérance et le vivre-ensemble, en luttant contre les préjugés et les stéréotypes.** *

E. Éducation à la citoyenneté européenne :

- L'établissement propose des actions, projets, partenariats pour éduquer à la citoyenneté européenne, **en valorisant les droits humains et les valeurs de l'UE, notamment pour les minorités.** *

Partie 3 - Favoriser l'ouverture internationale des élèves par les langues et la mobilité

A. Apprentissage des langues :

- L'apprentissage des langues sur le temps scolaire est encouragé par le chef d'établissement et l'équipe éducative, **en tenant compte des besoins et des difficultés de chaque élève.***
- La découverte ou l'approfondissement linguistique et culturel est favorisé par des actions mises en place sur les temps périscolaires, **en veillant à ce que ces activités soient accessibles à tous, y compris aux élèves ayant des besoins spécifiques.** *
- L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de Disciplines Non Linguistique (DNL) certifiés ou aptes à dispenser des enseignements complémentaires en langue étrangère.
- L'établissement est en lien étroit avec les autres établissements qui composent en amont ou en aval le parcours de formation de l'élève, **afin d'assurer une continuité pédagogique et de faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers.** *
- Lorsque cela est possible, des dispositifs permettant l'apprentissage des cultures et/ou des langues régionales sont proposés, **en valorisant la diversité linguistique et culturelle de chaque élève.**

B. Evaluation du parcours linguistique :

- Des dispositifs sont mis en place pour évaluer et reconnaître les niveaux d'apprentissage des élèves tout au long de leur scolarité et assurer un vrai parcours linguistique, **en tenant compte des progrès de chacun et en adaptant les évaluations aux besoins spécifiques de tous les élèves.** *

C. Enseignement du FLS (Français langue seconde) et du FLE (Français langue étrangère) :

- Un enseignement de FLS ou de FLE est proposé au sein de l'établissement, **en veillant à ce que cet enseignement soit adapté aux besoins des élèves allophones et à leur permettre de s'intégrer pleinement à la vie de l'établissement.**

D. Immersion et mobilité :

- Des mobilités et/ou des périodes d'immersion à l'étranger sont proposées **à tous les élèves de l'établissement, indépendamment du niveau des compétences et du besoin d'aménagement.**
- Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de mobilité, des actions sont mises en place pour sensibiliser les élèves à d'autres cultures, **en utilisant des supports pédagogiques inclusifs et en favorisant les échanges interculturels au sein de l'établissement.** *

Partie 4 - Favoriser l'ouverture internationale des adultes par les langues et la mobilité

A. Valorisation de la formation linguistique :

- Tous les membres de la communauté éducative sont encouragés à suivre des formations linguistiques en France ou à l'étranger. *
- Des formations linguistiques sont mises en place en interne de l'établissement ou en réseau pour tous les membres de la communauté éducative, en tenant compte de leurs besoins et de leurs disponibilités.

B. Formation aux dispositifs internationaux :

- Des ressources documentaires accessibles à tous, sont mises à disposition des enseignants et du personnel Ogec. *
- Des référents identifiés sont formés à l'utilisation de la plateforme eTwinning et ils l'utilisent pour des projets favorisant la participation de tous les élèves.
- Une présentation des programmes européens de type Erasmus+ ou d'autres programmes internationaux est régulièrement faite aux équipes, en soulignant les opportunités offertes en matière d'inclusion et de diversité. *

C. Immersion et mobilité :

- Des propositions de mobilité sont faites aux enseignants et au personnel Ogec, en veillant à ce que ces propositions soient accessibles à tous.
- L'ensemble de la communauté éducative participe à la rédaction de dossiers de projets européens ou internationaux et à l'organisation des actions mises en place, en veillant à ce que ces projets et actions soient inclusifs et respectueux de la diversité. *